

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°31/2020**

Date convocation : 16.09.2020
Nombre de conseillers :
En exercice : 15

Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-deux SEPTEMBRE à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames : Line GAL, 1ere Adjoint – Florence BARBOT – Véronique FONTENEAU – Véronique GALI – Agnès VRINAT-JEANNEAU

Messieurs : Gérard CAFFORT – Martinho DE PASSOS – Thierry FERRAND – Patrick LOISEL – Paul MARTIN – Olivier MORICEAU – Norbert RIEUSSET 2^{ème} Adjoint.

Absents excusés : Florise PADER – Régis COMBERNOUX

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry FERRAND

Objet : Désignation d'un conseiller municipal dans le cadre du renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales

Vu le Code Electoral et notamment son article L19,

Vu l'arrêté n°30-2020-02-20-002 modifiant l'arrêté n°30-2020-02-03-003 du 3 février 2020, portant création et nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de moins de 1000 habitants pour le département du Gard,

Considérant que les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune,

Considérant que la commission de contrôle a pour mission d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur, de s'assurer de la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants, ce qui est le cas de Salinelles, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal de la commune,
- un délégué de l'administration désigné par M. le Préfet,
- un délégué désigné par le tribunal de grande instance.

Considérant que les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans.

Considérant que 2 autres membres seront désignés par le Tribunal de Grande Instance et par Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

- **Madame Véronique GALI**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Marc LARROQUE.

